



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUEIL STAGIAIRES ET ÉTUDIANTS EN MASTER 2 MEEF

**LIVRET D'ACCUEIL
DES PROFESSEURS
ET DES PERSONNELS
D'ÉDUCATION STAGIAIRES
ET DES ETUDIANTS
EN MASTER 2 MEEF**

RENTRÉE 2023

Le mot de la rectrice

Mesdames et messieurs les professeurs et personnels d'éducation stagiaires,

Vous rejoignez aujourd'hui l'académie de Grenoble après avoir réussi un concours reconnu et exigeant, pour lequel je vous adresse mes plus chaleureuses félicitations. Dès à présent et durant toute cette année de stage, nous travaillerons ensemble afin de vous permettre de vous engager sereinement dans vos nouvelles fonctions. L'accompagnement qui débute aujourd'hui se poursuivra tout au long de votre carrière pour vous apporter les ressources indispensables à l'exercice de vos missions. Il s'agit ainsi de vous faire bénéficier d'un suivi de proximité, propice à votre épanouissement professionnel.

Dans cette perspective, ce livret d'accueil constitue un premier jalon porteur d'informations essentielles, vous permettant tout d'abord de vous situer dans le système éducatif et dans le territoire académique.

Vous disposerez également des éléments indispensables pour réussir votre entrée dans le métier. Vous y trouverez les nouvelles maquettes de formation construites suite à la réforme des concours. Que vous soyez stagiaires à temps plein ou à mi-temps en établissement, pour chaque parcours, premier degré, second degré et encadrement éducatif, l'organisation de la formation qui correspond à votre situation sera précisée dans ce livret.

Par votre engagement au sein de l'Éducation nationale, vous allez pleinement contribuer à une École toujours plus inclusive qui a pour ambition que chaque élève construise un parcours scolaire et une orientation professionnelle qui lui soient propres, dans le respect d'autrui. Vous prendrez part ainsi à une École fondée sur les valeurs de la République et porteuse d'une culture humaniste, engagée chaque jour au service de la réussite de tous les élèves.

Bienvenue dans l'académie de Grenoble.

Avec l'ensemble des personnels, je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente rentrée scolaire.

Hélène INSEL,
Rectrice de l'académie de Grenoble

Le mot du directeur de l'INSPE

Chers professeurs et personnels d'éducation stagiaires, chers étudiants de master MEEF,

C'est avec une grande joie que nous vous accueillons au sein de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'académie de Grenoble. Vous êtes sur le point de commencer ou poursuivre une période de formation qui marquera un tournant significatif dans votre parcours professionnel.

Aux professeurs et personnels d'éducation stagiaires : nous tenons à vous féliciter de votre réussite au concours de votre engagement au service de l'éducation. Pour ceux d'entre vous n'ayant pas suivi un master MEEF, vous serez inscrits en Diplôme Interuniversitaire (DIU) afin de vous préparer au mieux à votre métier. Quant à ceux d'entre vous qui possèdent déjà un master MEEF, cette année vous permettra de bénéficier d'une formation complémentaire visant à consolider vos compétences professionnelles. Quelle que soit votre situation, soyez assurés que vous trouverez un environnement propice à votre développement professionnel.

Aux étudiants en deuxième année du master MEEF : vous entamez une année qui s'annonce exigeante. Vous ferez face à deux enjeux majeurs, celui du concours et celui de la poursuite de votre formation académique au sein du master. Nous sommes convaincus que vous saurez relever ces défis, grâce à votre investissement et votre engagement au service de l'éducation.

Afin de garantir une formation de qualité, adaptée à chaque parcours, l'INSPÉ et le Rectorat de l'académie de Grenoble ont uni leurs forces pour concevoir une offre de formation complète et novatrice. Cette synergie permettra de vous outiller avec des gestes professionnels efficaces, nourris par les dernières avancées de la recherche en éducation.

Nous avons à cœur de vous accompagner tout au long de cette année de formation, en vous apportant l'accompagnement nécessaire pour que vous puissiez exprimer tout votre potentiel. Notre objectif commun est de vous préparer à devenir les acteurs de l'éducation de demain, porteurs d'une vision innovante et bienveillante pour les générations futures.

Au nom de toute l'équipe pédagogique de l'INSPÉ de l'académie de Grenoble, je vous souhaite une excellente année de formation. Ensemble, construisons un futur empreint de savoir, de partage et de progrès.

Bienvenue à l'INSPÉ de l'académie de Grenoble !

Hamid Chaachoua

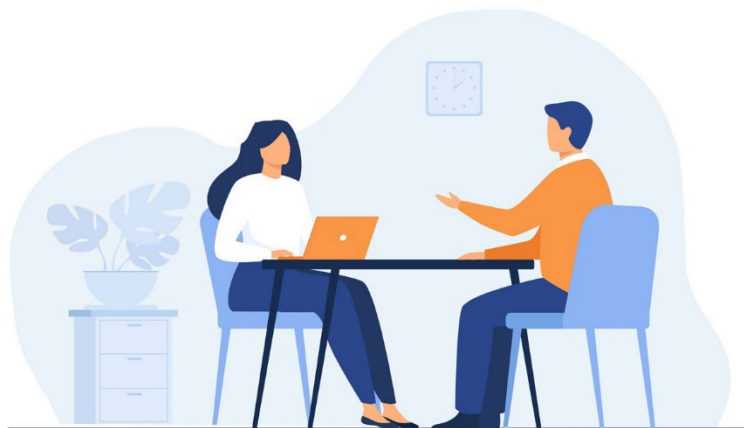
Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Grenoble

Table des matières

SE SITUER DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF	7
Une école au service de la réussite de tous les élèves	10
Une école qui fait vivre les valeurs de la République	13
Une école qui s'appuie sur le numérique éducatif	17
Une école ouverte sur le monde	18
SE SITUER DANS LE TERRITOIRE	20
La région académique Auvergne-Rhône-Alpes	21
La carte de l'académie de Grenoble	22
L'académie de Grenoble en chiffres	23
SE FORMER DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE	24
L'organisation de la formation (stagiaires)	25
Parcours premier degré	27
Parcours second degré	28
Parcours encadrement éducatif	29
L'organisation de la formation (M2 MEEF)	31
Usages NUMériques et pratiques professionnelles	32
Découvrir mon école d'affectation	34
Découvrir mon établissement d'affectation	35
S'INSTALLER DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL	36
Gestion des ressources humaines et accompagnement de proximité	37
Dossier administratif et action sociale	40

Droits et obligations de l'agent en mission de service public	42
OUTILS ET CONTACTS	44
Acronymes	45
Portail Interactif Agents	47
Mes contacts	48
Premier Degré - IEN - Circonscriptions	49
Second Degré - inspectrices et inspecteurs référent(e)s	52
Partenariat institutionnel	54

SE SITUER DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF



En 2022, le ministre avait fixé trois objectifs à l'École : l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être. Ces trois objectifs sont au cœur du projet de l'École républicaine : la promesse d'un affranchissement par le savoir, au sein d'une école qui place l'instruction en son cœur, qui assure l'émancipation en offrant les mêmes chances et perspectives de réussite à tous ses enfants, et qui les accueille dans un espace d'apprentissage protecteur. Cette promesse repose sur la revalorisation du métier de professeur, sur l'assurance d'un service public d'éducation de qualité et sur les marges de manœuvre données aux équipes pédagogiques en apportant un appui concret à leurs projets.

À partir de la rentrée 2023, le service public d'éducation s'engage dans une démarche collective de transformation.

La circulaire de rentrée 2023 détaille les priorités de l'année scolaire 2023-2024 pour [une École qui instruit, émancipe et protège](#).

Pour la rentrée 2023, six dimensions essentielles sont mises en avant :

- Une priorité absolue : faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels
- Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages
- De la France rurales aux quartiers 2030, lutter contre les inégalités sociales et scolaires
- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir sa place à l'école
- Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une nation sportive
- Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : le CNR éducation "Notre école, faisons la ensemble".



Circulaire de rentrée 2023-2024

Une école au service de la réussite de tous les élèves

Garantir l'acquisition de savoirs fondamentaux solides

L'instruction obligatoire à 3 ans, la priorité donnée aux savoirs fondamentaux à l'école primaire comme au collège, articulée avec l'exploitation des résultats aux évaluations nationales confirment la volonté d'asseoir les connaissances et les compétences de chaque élève sur des bases solides. Les [Plan français](#) [Plan mathématiques](#), et [Plan maternelle](#) contribuent au renforcement des savoirs fondamentaux.

Les professeurs ont à leur disposition une série de [guides thématiques dédiés à l'apprentissage des fondamentaux](#), sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

Le développement, à la rentrée 2023, des temps d'approfondissement et de soutien en classe de 6ème marque une nouvelle fois la volonté réaffirmée d'une école de la République qui ne laisse personne sur le bord du chemin. C'est par une pédagogie éprouvée, des gestes professionnels efficaces et équitables en classe que cette volonté peut prendre corps et constituer une réalité pour chaque élève. [De nouvelles ressources](#) sont à disposition pour accompagner cette évolution du cycle 3.

[Les évaluations nationales](#) s'enrichissent à la rentrée 2023, couplées aux tests de positionnement en seconde et CAP, ces évaluations basées sur des tests standardisés permettent aux enseignants de disposer rapidement d'éléments objectifs sur plusieurs compétences de leurs élèves afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chacun et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés.

Rentrée 2023, un enrichissement du panorama



Des dispositifs pour mieux accompagner les élèves

De nombreuses ressources facilitant l'exploitation pédagogique des résultats sont disponibles sur Eduscol : [CP](#) [CE1](#) [CM1](#) [6ème](#) [4ème](#) [2nde et CAP](#)

Un effort inédit est mis en œuvre pour renforcer l'accompagnement des élèves à travers les dispositifs existants qui seront amplifiés :

- [« je rentre en CP »](#)
- [L'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français et en mathématiques à la rentrée prochaine](#)
- [Devoirs-Faits obligatoire pour tous les élèves de 6ème, « e-devoirs faits »](#) (dispositif spécifique à l'académie de Grenoble)
- Activités pédagogiques complémentaires à l'école primaire
- [L'accompagnement personnalisé](#) en collège, en LEGT et [l'accompagnement renforcé](#) en LP constituent des espaces pédagogiques privilégiés qui permettent d'apporter des réponses aux besoins spécifiques des élèves
- [Dispositifs lecture](#)

Pour favoriser la continuité des apprentissages dans des temps non scolaires, sont également mis en œuvre les dispositifs [Stages de réussite](#) et [Vacances apprenantes](#)

Mission Académique pour l'éducation prioritaire et pour la promotion de l'égalité des chances

Pour concrétiser la **promesse républicaine d'égalité des chances**, l'académie de Grenoble se donne pour ambition d'identifier, de modéliser et de diffuser les pratiques d'enseignement efficaces et équitables au service de tous les élèves. À cette fin, elle se dote d'un **Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire (CAREP)**.

Il propose des ressources institutionnelles, scientifiques et pratiques afin de valoriser les réflexions sur la difficulté scolaire et la lutte contre les inégalités d'apprentissages.

Contact : Sylvain Joly

(egalitedeschances@ac-grenoble.fr), conseiller technique éducation prioritaire

Focus sur le lycée général et technologique

La réforme du lycée général et technologique est désormais stabilisée, même si certains ajustements sont encore en cours. **Le projet local d'évaluation des élèves**, présent dans chaque lycée, constitue un véritable objet vivant, levier pour rendre lisibles, cohérentes et partagées les pratiques évaluatives dans le cadre du contrôle continu. Il constitue aussi un outil pour permettre aux élèves et aux familles de mieux cerner les attendus et les enjeux des différentes formes d'évaluation mises en œuvre au service des apprentissages des élèves. Au-delà de leur utilisation dans le cadre de Parcoursup, il s'agit avant toutes choses d'un outil au service des apprentissages, utile aux lycéens dans leurs choix d'orientation éclairés.

La voie technologique constitue une voie d'excellence qui permet d'assurer une poursuite d'étude et une insertion professionnelle avec un haut niveau de diplôme dans des secteurs d'activité très pourvoyeurs d'emplois qualifiés. L'académie de Grenoble s'engage dans la valorisation de la voie technologique à travers [un accompagnement des équipes](#) et une communication complète en [direction des élèves et des familles](#).

La mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels

La mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels dès la rentrée 2023, s'inscrit dans la continuité de la transformation de la voie professionnelle en poursuivant trois objectifs : lutter contre le décrochage, améliorer la réussite dans les poursuites d'études et l'insertion professionnelle des lycéens. **Douze mesures y concourent.** Se déployant progressivement, elles permettent d'accompagner les élèves et les apprentis dans la construction de leur parcours de formation. La professionnalisation passe par des durées de périodes de formation en milieu professionnel adaptées aux projets du jeune.

En savoir + : [Education.gouv "12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises](#)

Accompagner le parcours d'orientation de l'élève

L'accompagnement de la construction du parcours de l'élève est au cœur des missions de l'école. De la 6^e à la Terminale, les équipes éducatives se mobilisent pour permettre aux élèves de mieux comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, pour pouvoir se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle éclairés. L'ensemble de ces activités, rencontres et échanges permet aux élèves de construire leur [Parcours Avenir](#).

En savoir + :

[Pages dédiées du site Eduscol](#)

[Les parcours d'orientation dans l'Académie de Grenoble](#)

[Site de l'ONISEP](#)

Nous contacter : ce.saio@ac-grenoble.fr

Une école inclusive

Grenoble, une académie 100% PIAL

La mise en œuvre de l'école inclusive constitue un axe central de la politique éducative. La loi n°2019-791 pour une « école de la confiance » instaure un **service public de l'école inclusive** et entérine la création des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) en vue d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le Livret de Parcours inclusif (LPI) est une application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il permet de leur proposer une réponse pédagogique adaptée à leur situation dans le cadre d'un ou plusieurs des dispositifs de l'école inclusive (PPRE, PAP, PPS puis PAI). Généralisé depuis fin janvier 2022, il permet aux enseignants de mettre en œuvre les aménagements et adaptations choisis dans une banque de données dédiée. Il doit être la première étape de personnalisation et de différenciation du parcours de l'élève dans la classe avant toute recherche de réponse extérieure.

Les ressources essentielles à votre disposition :

[Éduscol](#)

[Cap école inclusive](#)

[Site académique rénové](#)



École Inclusive

+ paramètres d'accessibilité



Une école qui fait vivre les valeurs de la République

Sans l'éducation, la connaissance et la transmission des valeurs de la République, qui fondent la cohésion nationale d'une société démocratique, ne peuvent être assurées. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette nécessaire mobilisation.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Article 1er de la Constitution de la V^e république

L'École y contribue et se mobilise aux côtés de ses partenaires pour permettre la transmission et le partage des valeurs républicaines, du principe de la laïcité et éduquer à la citoyenneté ; culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont les axes à investir et à développer avec les élèves.

Les valeurs de la République à l'école

La laïcité est l'un des principes constitutifs de la République. Elle constitue un cadre protecteur des élèves. Le droit de penser et de croire ou de ne pas croire librement pour chaque élève nécessite de prémunir les écoles, les collèges et les lycées de toute emprise politique, religieuse ou idéologique. La [charte de la laïcité](#) reprend toutes ces dimensions.

Transmettre et faire partager les valeurs de la République aux élèves est l'affaire de tous les personnels. Pour les connaître, les élèves acquièrent des savoirs en classe. Pour les partager, ils les expérimentent en classe et dans l'établissement. Le travail autour de l'altérité, du respect de l'autre, de la dignité humaine et la lutte contre les discriminations, de l'égalité filles-garçons sont les pistes à développer pour que les élèves deviennent des citoyens libres et responsables de leurs choix

En savoir+:

- [Ressources académiques sur la laïcité](#)
- Pour toute question : laicite@ac-grenoble.fr L'équipe académique valeurs de la "République" est à votre écoute pour échanger en cas de problème : eavr@ac-grenoble.fr
- [Site académique : Enseignement moral et civique - Parcours citoyen](#)
- [Vademecum Laïcité à l'école](#)
- [Vademecum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme »](#)

Parcours citoyen de l'élève



Adossé à l'ensemble des enseignements mais plus étroitement à l'enseignement moral et civique, il comprend notamment l'éducation aux médias et à l'information et participe du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans notre société démocratique. Le **parcours citoyen** met en cohérence la formation civique de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève : scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Climat scolaire

Parce que l'École doit être avant tout un **lieu de confiance, du respect d'autrui et du bien-être de tous**, la qualité du climat scolaire est une responsabilité collective et concerne toute la communauté éducative : élèves, personnels, parents. Il permet à chacun, élève ou personnel de l'École, de s'épanouir dans ses activités et de développer le meilleur de soi-même.

Selon l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation menée auprès des collégiens pour l'année scolaire 2021-2022 par la DEPP 93 % des élèves déclarent se sentir "bien" ou "tout à fait bien" dans leur collège. Malgré ce climat scolaire qu'ils décrivent globalement de manière positive, les collégiens déclarent être victimes de certaines violences.

Ainsi, les établissements scolaires sont invités à se doter d'outils diagnostic tel que [l'enquête locale de climat scolaire \(ELCS\)](#) afin de favoriser les points contribuant à instaurer un climat scolaire générant bienveillance et sérénité.



Lutte contre le harcèlement

Prenant appui sur les valeurs de la République, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en œuvre une politique publique d'envergure afin de **combattre toutes les formes de harcèlement scolaire**. Le programme dédié s'intitule **pHARe** et consiste dans le déploiement d'actions ou dispositifs de prévention et de traitement des situations identifiées, au sein de chaque circonscription du 1er degré et chaque collège depuis la rentrée 2022, chaque lycée à la rentrée 2023. Ainsi, les circonscriptions et établissements constituent une équipe pluri-catégorielle appelée **équipe protectrice**, formée dès cette année scolaire 22-23 et à la rentrée 23 à la prise en charge spécifique du harcèlement. Un **référént « pHARe ou lutte contre le harcèlement »** est identifié dans chaque établissement.

Chaque établissement (école, collège, lycée) signe **la charte d'engagement** dans pHARe et dépose un protocole contextualisé à l'établissement de traitement des situations.

Des modules en ligne seront mis à disposition des élèves. Chaque établissement forme **une équipe d'élèves "ambassadeurs"** chargés de participer à la prévention du harcèlement dans l'établissement. Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – seront également, partout, invitées à s'emparer du sujet.

L'établissement identifie 10h d'apprentissage par niveaux dédiés à la prévention du harcèlement. Ainsi, les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement seront mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action. L'établissement participe aux temps forts nationaux et académiques de lutte contre le harcèlement (journée NAH Non Au Harcèlement, concours NAH).

Les parents sont associés à cette démarche par des ateliers dédiés.



Le parcours éducatif de santé a été créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

L'OMS définit clairement la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé à l'École ne doit pas être uniquement vue sous le prisme des maladies touchant l'Homme.

La préservation environnementale, la santé durable d'un territoire restent absentes de cette définition. Afin d'avoir une vision plus globale de la santé, il est nécessaire d'encourager les établissements et nos services à repenser notre façon d'aborder le concept de santé unique en intégrant mieux l'environnement et notre écosystème. Recouvrant tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé vise à **mieux structurer les dispositifs relatifs à la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des enseignements.**

Le parcours éducatif de santé est structuré autour de trois axes :

- L'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La prévention qui regroupe les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales, notamment des actions relatives aux conduites à risques ;
- La protection de la santé par le développement d'un environnement favorable à la santé et au bien-être.

Impulsée dès janvier 2020, la **démarche École promotrice de santé (EPSa)** s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé. Elle a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre et de les articuler avec d'autres approches (climat scolaire, éducation à la sexualité et à l'alimentation par exemple) en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement. Il s'agit de contribuer au développement d'une culture commune autour de la santé, de rendre visible et de coordonner ce qui rassemble autour de la santé et du bien-être de tous dans une école ou un établissement scolaire.

C'est un concept de **santé globale et positive** qui intègre le bien être global de l'enfant et sa capacité de se construire pour préserver ce bien être et le rendre durable.

L'école promotrice de santé permet aux établissements de s'inscrire dans une dynamique autour de toutes les dimensions du bien-être, de pouvoir **fédérer les projets autour de la Santé et de déposer une demande de labellisation**. Des actions de prévention pour améliorer la santé mentale des élèves seront programmées. Un projet secours en santé sociale et de sentinelle du Bien-être est en construction avec des lycées de l'académie, le CAVL et la recherche.

En savoir + :

<https://eduscol.education.fr/2063/je-souhaite-m-engager-dans-la-demarche-ecole-promotrice-de-sante>



Co-éducation

La préoccupation commune des parents et des personnels de l'éducation nationale est l'intérêt de l'enfant. **Le rôle des parents dans la scolarité de leur enfant** est indispensable pour contribuer à sa réussite scolaire.

En savoir + : [Découvrez toute l'information sur les parents d'élèves, de l'école jusqu'au lycée.](#)

Créés par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, **les espaces parents** ont pour objectif de renforcer la présence et l'implication des parents au sein des établissements. Favorisant le dialogue entre tous les acteurs de l'école ou de l'établissement, **ils participent à la mise en œuvre de la co-éducation.**



Une école qui s'appuie sur le numérique éducatif

Le numérique éducatif au service de la continuité pédagogique

La **DNE** (Direction du Numérique pour l'Éducation) assure la mise en place et le déploiement d'un service public du numérique éducatif. Elle dispose d'une compétence nationale en matière de pilotage et de mise en œuvre des systèmes d'information. Par son ambition, ses missions et son organisation, elle incarne la [stratégie numérique](#) 2023-2027.

Puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique et de démocratisation du système scolaire, le déploiement des usages du numérique dans l'enseignement constitue un enjeu majeur pour la réussite des élèves. C'est aussi un remarquable outil d'inclusion pour les enfants en situation de handicap.

Depuis le printemps 2020, dans le contexte de crise sanitaire, les usages du numérique dans l'enseignement ont été essentiels pour maintenir le lien entre l'École et les élèves et permettre la mise en œuvre d'une continuité pédagogique tant au service des équipes d'établissement que des familles.

Des pratiques professionnelles respectueuses du RGPD

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) crée un cadre de confiance et renforce les droits des usagers (élèves et professeurs) quant à l'utilisation de leurs données à caractère personnel.

Dans le domaine de l'éducation, il convient de ne pas transiger sur les principes éthiques.

L'évaluation et la certification des compétences numériques des élèves et des personnels enseignants et d'éducation

Dans chaque académie, un délégué à la protection des données (DPD) veille au respect du cadre légal concernant la protection des données.

En savoir + : [site de la DRANE](#)



Le travail des compétences numériques des élèves se poursuit et la plateforme **PIX** est un outil privilégié permettant de réaliser ce travail. Tous les élèves en fin de cycle 4, de cycle terminal des lycées (LGT et LP) les élèves de CAP lors de l'année d'obtention, les étudiants de formations dispensées en lycée (STS, CPGE) doivent passer une certification qui se déroule sur la plateforme **PIX**.

Un référentiel de compétences numériques professionnelles nommé **CRCN-Edu** (basé sur le modèle européen DigCompEdu) est en cours de publication. Pour mettre en place ce cadre, la plateforme PIX s'est vue déclinée dans une version spécifique nommée **Pix+Edu**. Elle permet aux personnels de l'éducation de s'évaluer, s'entraîner et de se certifier en finalité avec un accompagnement prévu dans le cadre du plan de formation.

À partir de la rentrée 2023, tous les personnels enseignants et d'éducation recevront une invitation à réaliser un parcours d'auto-positionnement PIX+EDU.

À la suite de ce parcours, les personnels auront la possibilité d'être accompagnés par des actions de formation sous différentes formes et, s'ils le souhaitent, de se préparer à une certification PIX+EDU.

Les informations seront notamment communiquées sur le [site internet de la DRANE](#).

Une école ouverte sur le monde

L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique culturelle (EAC) est profondément inscrite dans le paysage scolaire. Par sa **vocation interdisciplinaire**, l'EAC touche tous les élèves, à travers les actions et les projets menés tout au long de l'année par les enseignants, auxquels la mise en place du **pass Culture** a donné, depuis 2021, un nouvel élan et de nouveaux moyens. Permettre l'accès, pour tous les élèves, à la culture est en effet une priorité nationale, formalisée par une feuille de route interministérielle, partagée par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de la **Culture**. **Chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral**, et développer son esprit critique sont autant d'axes de travail pour atteindre l'objectif « Réussir le 100% EAC ». Les ambitions de l'EAC sont grandes ; elles **concernent tous les personnels et tous les élèves** ; elles sont au service d'un projet pédagogique, civique et républicain. Enfin, s'impliquer dans un projet d'EAC permet aux enseignants de changer de posture professionnelle, et d'entrer, spontanément, dans une démarche innovante, qui vivifiera et enrichira leur réflexion pédagogique.



L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable et à la **solidarité internationale (EDD-SI)** permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existantes entre l'environnement, la société, l'économie et la culture, à toutes les échelles. **Les 17 ODD (objectifs de développement durable) de l'ONU** lui servent de repères et de boussole.

L'éducation au développement durable fait partie des missions de l'École inscrites dans le code de l'éducation. C'est **une éducation transversale** qui repose sur les programmes scolaires de toutes les disciplines et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. **Un référentiel de compétences EDD** organisé en 4 domaines est travaillé progressivement par les élèves de la maternelle à la terminale :

- s'ouvrir à la complexité des thématiques du développement durable
- faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable
- adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines
- agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

Depuis 2019, les collégiens et les lycéens élisent leurs **éco-délégués**, forces de proposition et d'action pour faire de leurs écoles et établissements des lieux exemplaires en matière d'EDD-SI.

De plus, chaque école ou établissement peut choisir de s'engager dans une démarche globale d'EDD et devenir **un(e) E3D (École ou Établissement en Démarche de Développement Durable) labellisé(e)**.

En savoir + :

[Site national de l'EDD](#) avec de très nombreuses ressources récentes

[Site académique de l'EDD-SI](#)

L'ouverture européenne et internationale

L'ouverture européenne et internationale des établissements est une priorité accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et les académies, notamment à travers le **label Euroscol** qui reconnaît leur engagement dans une dynamique d'ouverture à l'international et s'inscrit dans la construction d'un Espace européen de l'éducation.

La mobilité des élèves recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles.

Les élèves ont la possibilité de participer à un projet scolaire international, que ce soit sous forme de coopération à distance ou sous forme de mobilités individuelles ou collectives à des fins d'apprentissage, dans le cadre d'un partenariat scolaire et/ou d'un projet pédagogique précis.

Des **mobilités** sont également proposées pour les **enseignants et les personnels d'encadrement** au cours de leur formation qu'elle soit initiale ou continue.

En savoir + :

- Sur l'ouverture internationale
- Informations académiques de la DRAREIC



SE SITUER DANS LE TERRITOIRE

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Les régions académiques ont été créées le 1er janvier 2016 dans le cadre de la réforme territoriale.

Dès le 1er janvier 2020, la gouvernance de la région académique s'est vu renforcée avec 10 nouvelles compétences confiées au recteur de région académique, l'arrivée de nouveaux acteurs et la réorganisation des services en académie, qui se fera progressivement jusqu'en 2022. Dans chacune d'elles, un recteur de région académique est désigné pour garantir l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences intéressant la région.



Académie

Les différents services régionaux

- SGRA** : Secrétariat Général de Région Académique ;
- DRAIO** : Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation ;
- DRAFFPIC** : Délégation Régionale Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue ;
- DRANE** : Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif ;
- DRAES** : Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur ;
- DRAREIC** : Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération ;
- DRAI** : Direction Régionale Académique de l'Immobilier ;
- DRAA** : Direction Régionale Académique des Achats ;
- DRAFPE** : Délégation Régionale Académique de la Formation des Personnels d'Encadrement

Aux services régionaux s'ajoutent des services inter-académiques, qui se mettront en place progressivement tout au long des deux prochaines années, et des services académiques.

La [région académique Auvergne-Rhône-Alpes](#) regroupe trois académies : Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon. Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est le recteur de l'académie de Lyon.



Les trois académies existantes sont maintenues et les recteurs d'académie conservent leurs compétences dans le pilotage des établissements et la gestion des ressources humaines.



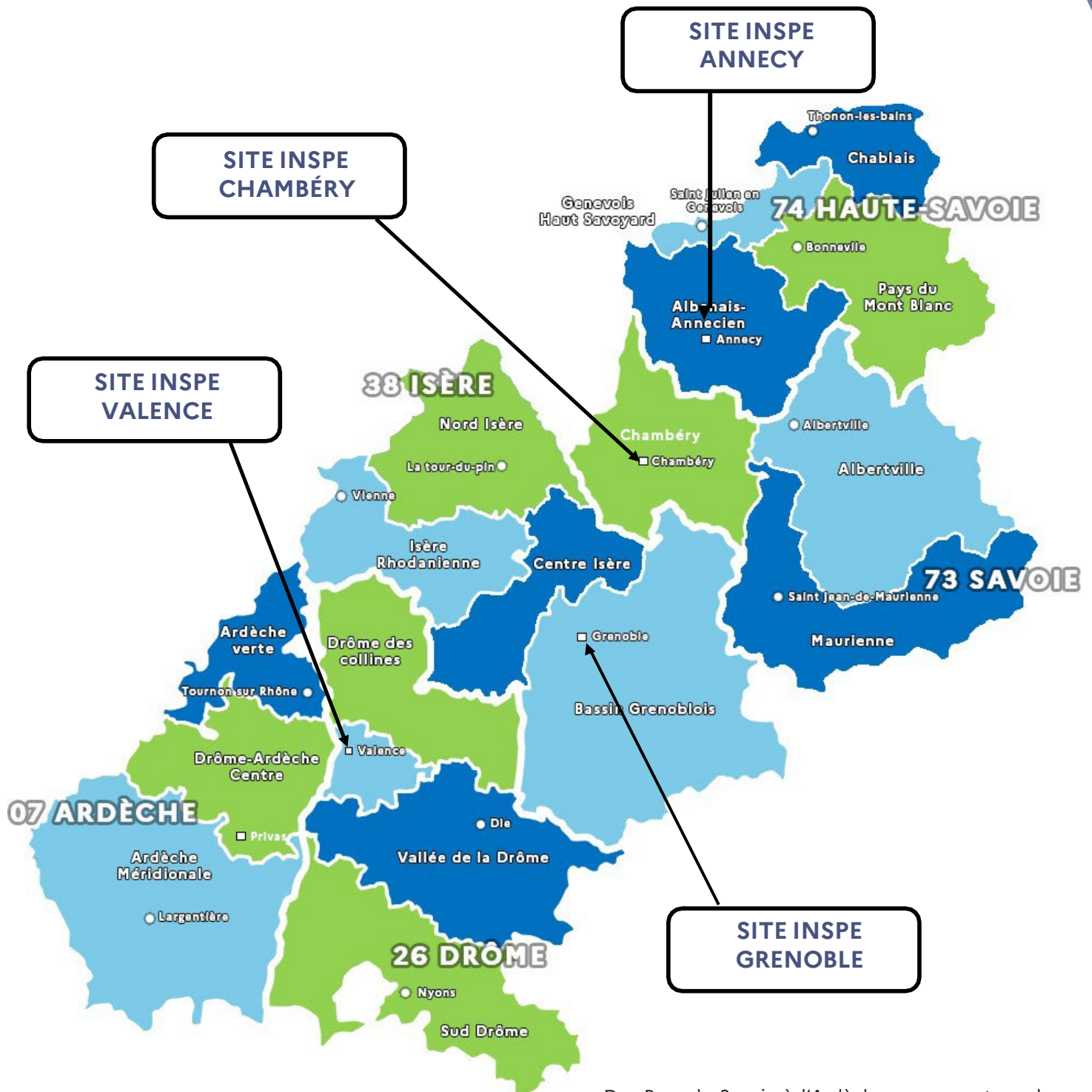
**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La carte de l'académie de Grenoble

L'académie de Grenoble se caractérise par l'étendue de son territoire et par sa diversité géographique. Les territoires ruraux et de montagne alternent avec des pôles urbains de forte densité, et notamment **cinq agglomérations de plus de 100 000 habitants** : Grenoble, Annecy, Chambéry, Valence et le bassin d'Annemasse.



Des Pays de Savoie à l'Ardèche, en passant par la Drôme Provençale et la Vallée du Rhône, l'académie bénéficie d'un environnement très favorable : des sites naturels exceptionnels et une grande qualité de vie.



5 départements

Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38),
Savoie (73) et Haute-Savoie (74)

POPULATION

3 364 390 habitants

SOIT 5 % de la population française métropolitaine ;
42% de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Élèves et étudiants

329 095 écoliers

287 284 collégiens et lycéens

31 214 apprentis

104 738 étudiants



Personnels de l'académie

58 593 AGENTS

19 279 enseignants du 1er degré

25 004 enseignants du 2nd degré

14 310 personnels non enseignants

6 300 Accompagnants des élèves en
situation de handicap (AESH)



Établissements

PUBLIC

2 421 écoles maternelles et primaires

247 collèges **106** lycées

4 EREA (établissements régionaux
d'enseignement adapté)

PRIVÉ

316 écoles maternelles et primaires

80 collèges

67 lycées

Et aussi...

133 organismes de formation,
centres de formation d'apprentis
(OFCFA) et 329 sites de formation
d'apprentis.

2 universités

Université Grenoble Alpes (UGA)
Université Savoie Mont-Blanc (USMB)

1 Institut national supérieur du
Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)
avec 4 antennes départementales.



**SE FORMER DANS
L'ACADÉMIE DE
GRENOBLE**

Vous êtes stagiaire mi-temps ou temps plein (lauréat des concours)

L'organisation de la formation

L'année de stage

Une formation en alternance

Selon votre parcours antérieur et le diplôme dont vous êtes titulaire (Master MEEF ou non MEEF), vous serez :

- **Stagiaire à temps plein** et disposerez d'une formation de 60h (cf pages suivantes)

OU

- **Stagiaire à mi-temps** dans votre établissement et à mi-temps à l'INSPE. Vous bénéficierez d'une formation de 200 à 250 heures selon la mention (cf pages suivantes)

Calendrier de la formation

Journées d'accueil avant la rentrée :

- Pour le **premier degré** :

A partir du 29 août 2023 dans votre département et circonscription d'affectation.

Plus d'informations sur le [site académique](#) ou auprès des DSDEN

- Pour le **second degré** :

30 et 31 août 2023 sur le campus de l'UGA (Université Grenoble Alpes) à Saint-Martin-d'Hères

Plus d'informations sur le [site académique](#) ou sur le [site de l'Ecole Académique de la Formation Continue](#) (EAFC)

Pré-rentrée des enseignants : le 1er septembre 2023.

Ateliers d'accompagnement pour le 2nd degré à l'INSPE (Chambéry ou Grenoble) :

- 4 et 5 septembre : EPS et philosophie
- 5 et 6 septembre : autres disciplines

Ateliers d'accompagnement pour le 1er degré

- Informations fournies lors de la journée d'accueil

Début des cours à l'INSPE (stagiaires mi-temps) : à partir du 11 septembre



Inscriptions en Diplôme Inter Universitaire (DIU) pour les stagiaires mi-temps

Votre inscription à l'INSPE se déroulera entre le 4 et le 11 septembre (les RDV vous seront communiqués lors des journées d'accueil ainsi que sur le [site de l'INSPE](#) fin août)



En savoir + :

Sur le [site internet de l'INSPE](#) :

- Procédures d'Inscription
- Calendrier pédagogique
- Maquette de formation
- Règlement des études
- Modalités de contrôle des connaissances
- ADE: Emplois du temps
- Informations Scolarité

Sur la [plateforme Moodle INSPE](#) :

- Documents de cours

Parcours Premier Degré

Vous êtes (1)

Titulaire d'un Master MEEF et avez suivi un stage de Pratique Accompagnée

Non titulaire d'un Master MEEF et êtes :
- ex- contractuels et pouvez justifier de l'ancienneté requise
- détaché et issu du second degré

Titulaire d'un Master MEEF et avez été contractuel alternant

Titulaire d'un Master autre que MEEF ou relevez d'autres conditions (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)

Vous serez

Stagiaires à temps plein

Stagiaires à mi-temps
Inscrit en DIU (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes

Vous suivrez le parcours

De consolidation

D'approfondissement

D'adaptation

Vous serez invités aux journées d'accueil à partir du 29 août 2023

Ces journées d'accueil comprendront un temps institutionnel, des ateliers pédagogiques et un accueil en circonscription. Le calendrier de ces journées d'accueil est propre à chaque département

Votre parcours de formation sera organisé comme suit :

PARCOURS STAGIAIRE TEMPS PLEIN

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES (18H)

Animations pédagogiques spécifiques.
Analyse de pratique, travail spécifique par cycle, approches transversales et disciplinaires, selon les besoins exprimés par les stagiaires.
Modalités variées en présentiel et en distanciel

STAGE GROUPE DE 3 JOURS (18H)

Apports didactiques sur les disciplines de la polyvalence avec un choix possible (disciplines scientifiques, artistiques, histoire-géographie-EMC et EPS APQ)

DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE - PARCOURS APPROFONDISSEMENT OU PARCOURS CONSOLIDATION (24H)

Cette unité de formation est organisée:

- en collectifs apprenants en proximité de l'affectation de type "constellations"
- L'objectif est d'approfondir la didactique des fondamentaux en français et en mathématiques.
- Ce module de 24H comprend des regroupements en présentiel, distanciel, des expérimentations en classe, des observations entre pairs ou analyse de documents produits et des retours d'expériences.

AU CHOIX SELON PARCOURS

12H mathématiques et 12H de français
12H mathématiques ou 12H de français et 12H d'une discipline de la polyvalence ou d'une approche spécifique à la maternelle

TOTAL : 60h

PARCOURS STAGIAIRE MI-TEMPS

SEMESTRE 1

PRATIQUE PROFESSIONNELLE 1

Prise en main de la classe : 6h

DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 1

Didactique du français 1 : 15h
Didactique des mathématiques 1 : 15h
Enseigner en maternelle 1 : 18h
Didactique polyvalence 1 : 38h

CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 1

Processus d'apprentissage, efficacité de l'enseignement et accessibilité aux savoirs : 16h
Enseigner avec le numérique 1 : 8h

SEMESTRE 2

PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2

Accompagnement de stage : 6h

DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 2

Didactique du français 1 : 15h
Didactique des mathématiques 1 : 15h
Enseigner en maternelle 1 : 12h
Didactique polyvalence 1 : 33h

CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 2

Enjeux et valeurs du système éducatif : 10h
Réduire les inégalités dans le système éducatif : 8h
Laïcité et valeurs de la République : 10h
Didactique de l'EMC : 9h
Enseigner avec le numérique 2 : 8h
La recherche comme éclairage de la pratique professionnelle : 10h

TOTAL : 250h

(1) - Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

Parcours Second Degré

Vous êtes (1)

Titulaire d'un Master MEEF et avez suivi un stage de Pratique Accompagnée	Non titulaire d'un Master MEEF et êtes : - ex- contractuels dans la discipline de recrutement et pouvez justifier de l'ancienneté requise	Titulaire d'un Master MEEF et avez été contractuel alternant	Titulaire d'un Master autre que MEEF ou relevez d'autres conditions (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)
--	---	--	---

Vous serez

STAGIAIRES A TEMPS PLEIN Formation assurée par l'EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue - Rectorat de Grenoble)	STAGIAIRE A MI-TEMPS Inscrit en DIU (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes
--	--

Vous suivrez le parcours

DE CONSOLIDATION Parcours B	D'APPROFONDISSEMENT PARCOURS A OU B Le suivi du parcours A ou B sera déterminé suite à un entretien avec l'inspecteur ou l'inspectrice référent.e de votre discipline	D'APPROFONDISSEMENT Parcours B	D'adaptation Parcours par discipline et parcours transversal
---	---	--	--

Vous serez invités aux journées d'accueil du 30 et 31 août 2023 (9h de formation)

MERCREDI 30 AOÛT MATIN Formation disciplinaire APRES-MIDI Formation disciplinaire	JEUDI 31 AOÛT MATIN Accueil institutionnel par les corps d'inspection APRES-MIDI Formation disciplinaire
--	---

Vous bénéficierez d'un accompagnement à la prise de fonction (9 à 12h de formation)

Une journée d'accompagnement disciplinaire ou une demi-journée pour les DIU : 4, 5 ou 6 septembre (selon discipline)
Une journée **conduite de classe** : 5 ou 6 septembre (selon discipline) suivie par deux demi-journées au S1 (pour les DIU uniquement)

La suite de votre parcours de formation sera organisée comme suit :

PARCOURS STAGIAIRE TEMPS PLEIN

DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE COMMUNE A TOUS LES STAGIAIRES TEMPS PLEIN (9H)	
Visio-conférence de 3h organisées chaque trimestre	
CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE COMMUNE A TOUS LES STAGIAIRES TEMPS PLEIN (6H)	
Appports sur les pratiques évaluatives et la différenciation pédagogique	
Parcours A Renforcement Didactique Disciplinaire 24h	PARCOURS B Renforcement Culture Professionnelle Transversale 24h
Cette unité de formation pourra être composée en fonction des disciplines : - de modules disciplinaires en commun avec les personnels en formation continue - des modules spécifiques dédiés aux stagiaires temps plein ou communs avec les stagiaires mi-temps - d'observations disciplinaires dans d'autres contextes	Cette unité de formation est organisée : - en collectifs apprenants en proximité de l'affectation - accompagnés par un binôme de formateurs. - L'objectif est de travailler, au choix, les compétences professionnelles : " Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves" et "Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves" - Ce module de 24h comprend des regroupements en présentiel, distanciel, des expérimentations en classe, des observations entre pairs et des retours d'expériences.
TOTAL : 60H le plus souvent le mardi	

PARCOURS STAGIAIRE MI-TEMPS

SEMESTRE 1 (94H)
PRATIQUE PROFESSIONNELLES 1 Accompagnement disciplinaire de stage 1 : 12h (cf ci-dessus) Conduite de classe : 12h (cf ci-dessus) DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 1 Didactique disciplinaire 1 : 36h CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 1 Enjeux et valeurs du système éducatifs 1 : 24h Enseigner avec le numérique 1 : 8h Ouverture à l'international : 2h
SEMESTRE 2 (100H)
PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2 Accompagnement disciplinaire de stage 2 : 9h DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 2 Didactique disciplinaire 2 : 24h CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 2 Processus d'apprentissage, efficacité de l'enseignement et accessibilité aux savoirs pour tous : 24h Enjeux et valeurs du système éducatif 2 (Laïcité et valeurs de la République) : 10h Enseigner avec le numérique 2 : 6h La recherche comme éclairage de la pratique professionnelle : 12h Modules d'approfondissement au choix : - Pratiques évaluatives (15h) - Différenciation pédagogique (15h) - Motivation et engagement (15h) - Travail personnel de l'élève (15h) - Développer la relation éducative (15h) - Mobilité internationale (9h) - Interculturalité et pédagogie (9h) - Enseigner dans une langue étrangère - DNL (9h)
TOTAL: 194H

Parcours Encadrement Éducatif

Vous êtes (1)

Titulaire d'un Master MEEF et avez suivi un stage de **Pratique Accompagnée**

Non titulaire d'un Master MEEF et êtes:
- ex-contractuels dans le discipline de recrutement et pouvez justifier de l'ancienneté requise
- détaché et issu du corps des professeurs des écoles

Titulaire d'un Master MEEF et avez été contractuel alternant

Titulaire d'un Master autre que MEEF ou relevez d'**autres conditions** (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)

Vous serez

Stagiaires à temps plein

Stagiaires à mi-temps
Inscrit en **DIU** (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes

Vous suivez le parcours

De consolidation

D'approfondissement

D'adaptation

Vous serez invités aux journées d'accueil du 30 et 31 août 2023

MERCREDI 30 AOÛT

MATIN / 9h00-10h30 Accueil institutionnel des M2
10h30-12h00 Accueil institutionnel des stagiaires temps plein et mi-temps
APRES-MIDI Ateliers prise de poste

JEUDI 31 AOÛT

MATIN Journée en établissement
APRES-MIDI Journée en établissement

Votre parcours de formation sera organisé comme suit:

PARCOURS STAGIAIRES TEMPS PLEIN

PRATIQUE PROFESSIONNELLE 18h Rectorat

Accompagnement professionnel du stage 3h
Outils du CPE et analyses de situations professionnelles 15h

CONNAISSANCES ET COMPETENCES DU CPE 42h

Déontologie 3h

Climat scolaire et politique éducative (Climat scolaire, égalité, harcèlement, gestion des conflits, diversité et discriminations, mixité/internat, évaluation des établissements) 21h

Rôle pédagogique du CPE (élection et vie lycéenne, école inclusive) 6h

Réflexion autour de la sanction (cadre juridique, mesures alternatives, accompagnement éducatif) 3h

Management de la vie scolaire 6h

TOTAL : 60h

PARCOURS STAGIAIRES MI-TEMPS

SEMESTRE 1 – 130h

Accompagnement à la prise de fonction : 6h
Analyse de situations professionnelles 1 : 14h
Vie scolaire et métier du CPE 1 : 14h
Dimensions pédagogiques du métier de CPE : 22h
Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire : 22h
Management de la vie scolaire : 22h
Enjeux et valeurs du système éducatif 1 : 20h
Numérique 1 : 8h
Ouverture à l'international : 2h

SEMESTRE 2 – 120h

Analyse de situations professionnelles 2 : 14h
Vie scolaire et métier du CPE 2 : 14h
Projets éducatifs au sein des établissements scolaires : 16h
Modules d'approfondissement (éléments de politique éducative ou mobilité internationale) : 9h
Enjeux et valeurs du système éducatif 2 (Laïcité et valeurs de la République) : 10h
Processus en jeu dans l'apprentissage et l'engagement des élèves : 14h
Ecole inclusive : 24h
Numérique 2 : 6h
La recherche comme éclairage de la pratique professionnelle : 13h

TOTAL : 250h

(1) - Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

Lieux de la formation

Premier degré

Quatre sites en fonction du lieu d'affectation :

- Isère : Site INSPE Grenoble
- Drôme-Ardèche : Site INSPE Valence
- Savoie : Site INSPE Chambéry
- Haute-Savoie : Site INSPE Annecy

Second degré

INSPE SITE DE GRENOBLE

- Allemand
- Arts plastiques
- Arts appliqués LT
- Arts appliqués LP
- Documentation
- Éducation musicale et chant choral
- Économie-Gestion LT
- Économie-Gestion LP
- Encadrement éducatif (CPE)
- Espagnol
- Italien
- Mathématiques
- NSI (Numérique et Sciences Informatiques)
- Philosophie
- Sciences Économiques et Sociales
- Sciences Industrielles de l'ingénieur
- Sciences et Technologies Industrielles
- Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées
- Sciences et Techniques Médicaux-Sociales
- Sciences de la Vie et de la Terre
- PLP Lettres-Histoire-Géographie
- PLP Lettres-Anglais
- PLP Maths-Sciences

INSPE SITE DE CHAMBÉRY

- Physique – Chimie
- EPS

BISITE*

(Chambéry ou Grenoble, selon l'affectation)

- Anglais
- Lettres classiques et modernes
- Histoire-Géographie

* Pour les parcours bi-site, la formation a lieu à :

- Grenoble, si affectation en Ardèche, Drôme ou Isère.
- Chambéry, si affectation en Savoie ou en Haute-Savoie

Pour tous inscription à l'UGA

ASTUCE : Application de Suivi du Tutorat et de la Certification

ASTUCE est une application informatique développée par l'académie de Grenoble qui :

- favorise le suivi formatif des stagiaires,
- permet une adaptation des parcours de formation,
- contribue à l'évaluation du stage.

La dématérialisation de l'ensemble du processus permet, en toute transparence, une participation de chacun des acteurs (stagiaires, tuteurs académiques et tuteurs INSPE, chefs d'établissement, inspecteurs...) tout au long d'un processus qui rythmera l'année de stage.

A compter du 1er septembre, vous pourrez accéder à cette application grâce aux liens suivants :

Pour le 1er degré : <https://extranet.ac-grenoble.fr/astuce1D/ct.php>

Pour le 2nd degré : <https://extranet.ac-grenoble.fr/astucespe/>

Vous êtes en M2 MEEF

L'organisation de la formation

L'année de M2 MEEF, une année particulière

Vous êtes en M2 - avec un stage en tant que contractuel alternant

Votre formation sera organisée comme suit :

- Un tiers-temps en classe en responsabilité
- Deux-tiers-temps à l'INSPE

Vous êtes en M2 – avec un stage en Pratique Accompagnée (PRAC)

Votre formation sera organisée comme suit :

- Un tiers-temps en classe en pratique accompagnée
- Deux-tiers-temps à l'INSPE

Dans les deux cas, cette formation est co-construite et déployée par trois partenaires : l'Université Grenoble Alpes, l'Université Savoie-Mont Blanc et le Rectorat de l'académie de Grenoble.



Calendrier de la rentrée

Journées d'accueil avant la rentrée :

- Pour le premier degré :
A partir du 30 août

Plus d'informations sur le [site de l'INSPE](#) et auprès des DSDEN

- Pour le second degré :
30 et 31 août 2023 sur le campus de l'UGA (Université Grenoble Alpes) à Saint-Martin-d'Hères

Plus d'informations sur le site académique ou sur le [site de l'École Académique de la Formation Continue \(EAFC\)](#)

Pré-rentrée des enseignants : le 1^{er} septembre 2023.

En savoir + :

Sur le site internet de l'INSPE :

- Procédures d'Inscription
- Calendrier pédagogique :
[1^{er} degré](#)
[2nd degré](#)
[Encadrement éducatif](#)
- Maquette de formation
- Règlement des études
- Modalités de contrôle des connaissances
- ADE: Emplois du temps
- Informations Scolarité

Sur la plateforme Moodle INSPE :

- Documents de cours

Usages numériques et pratiques professionnelles

La DRANE, académie de Grenoble



La **Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif** a pour objectif de promouvoir, encourager et faciliter les usages pédagogiques du numérique. Fortement engagée dans le développement professionnel des enseignants, elle propose un accompagnement et des formations aux usages du numérique en s'appuyant sur les outils déployés dans l'académie (tablettes, ENT, PIX, GAR, Moodle - ELEA, applications et services). Les équipes d'enseignants bénéficient ainsi d'apports scientifiques et de conseils pour leurs pratiques.

Retrouvez toutes les actualités concernant le numérique éducatif sur le [site académique de la DRANE](#)

La **DRANE** :

- Soutient les pratiques innovantes de terrain,
- Impulse et accompagne les projets et les usages pédagogiques du numérique,
- Propose des actions de formations sur l'ensemble du territoire académique.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'usages raisonnés du numérique pour permettre aux élèves de développer leur esprit critique vis-à-vis des médias et de l'information et prendre en compte le respect des données à caractère personnel (RGPD).

En savoir + : Des tutoriels, des fiches ressources par discipline, et des articles relatifs à l'usage pédagogique du numérique sont disponibles sur le site de la DRANE (#je suis enseignant).

FOCUS ENT - ELEA

Largement déployé dans le second degré, l'ENT "Ma classe en..." (Environnement Numérique de Travail) est un **espace numérique collaboratif** qui permet de faciliter la communication entre tous les acteurs d'un **établissement** : l'élève, sa famille, la vie scolaire et les enseignants. Il permet à chacun de disposer de services tels que **messagerie, forum, agenda, espace de dépôt de documents, outils bureautiques**.

Pour les enseignants et leurs élèves, l'ENT est aussi un outil qui facilite le travail collaboratif dans un **environnement sécurisé et conforme au RGPD**. Il permet le développement d'usages pédagogiques en lien avec le numérique. Les outils pédagogiques qui peuvent entourer le **cahier de textes** ("classeur pédagogique", "travail à faire") permettent, par exemple, d'organiser des ressources et des activités interactives ou de récupérer en un clic une production orale d'élève.

Pour les écoles, les ENT sont : Beneylu, One, Skolengo primaire / Pour les collèges et lycées, l'ENT est MaClasseEn...

À partir de la rentrée 2023, la **plateforme ELEA** pourra être intégrée librement dans les ENT de l'académie. Elle permet aux enseignants de plusieurs académie de France de créer des parcours

pédagogiques scénarisés pour les élèves afin de mettre en œuvre certains principes de l'enseignement hybride comme la pédagogie inversée par exemple. Les élèves peuvent ainsi progresser à leur rythme grâce aux contenus pédagogiques proposés en ligne par leur enseignant.

Afin de favoriser l'engagement et la motivation des élèves pour réaliser le travail proposé en ligne, la plateforme ELEA offre la possibilité d'intégrer la ludification aux situations d'apprentissage, en reprenant des mécanismes empruntés aux jeux vidéos (carte de progression, défis, obtention de récompenses ou de badges, ...).

La mutualisation étant un concept essentiel en matière de pédagogie, des parcours-ressources sont mis à disposition des enseignants souhaitant découvrir les fonctionnalités de la plateforme. Ils peuvent les consulter dans la *Éléathèque*, se les approprier et les adapter en fonction de leurs besoins.

Territoire Numérique Éducatif de l'Isère (TNE)

Le dispositif Territoire Numérique Éducatif (TNE) dans le département de l'Isère a pour objectif de traiter conjointement l'équipement, la formation, les ressources numériques éducatives et l'accompagnement à l'e-parentalité. Les communes (pour les écoles) et les collèges ont la possibilité d'en bénéficier au travers d'appels à manifestation d'intérêt annuels.

Tous les enseignants exerçant dans une école ou un établissement de l'Isère, de la maternelle au lycée, peuvent bénéficier des Solutions Numériques Éducatives constituées de 69 ressources financées par l'État. Ces dernières sont consultables puis activables dans le Médiacentre (via l'ENT ou EduGAR) afin d'être rendues accessibles aux élèves. Découvrez-les sur <https://tne.reseau-canope.fr/>.

M@gistère : un dispositif pour de la formation continue tutorée et interactive

The logo for M@gistère features the text 'm@gistère' in a blue, lowercase, sans-serif font. The '@' symbol is stylized with a white dot and a blue outline. The logo is set against a white background with a subtle drop shadow.

M@gistère est un dispositif de **e-formation** qui s'adresse à tous les personnels de l'Éducation nationale.

Diverses modalités de formations peuvent être proposées :

- formations accompagnées par un formateur-tuteur
- formations hybrides comprenant une partie de la formation en présentiel
- formations totalement à distance, modules en autoformation et espaces de développement professionnel.

Pendant votre année de formation, certains modules de formation s'appuieront sur des parcours M@gistère. Pour accéder à la plateforme, il vous suffira de vous munir de vos identifiants académiques (cf p. 30).

→ [Accéder à la plateforme m@gistère](#)

Par ailleurs, la plateforme **M@gistère** met à disposition de tous les personnels des parcours en autoformation très diversifiés :

→ [Consulter l'offre de formation en libre accès à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale](#)

Découvrir mon école d'affectation

FOCUS 1er DEGRÉ

DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE

Prendre rendez-vous pour obtenir les informations concernant l'école, son contexte, son projet d'école, dont les priorités pédagogiques et éducatives, les projets en cours, le fonctionnement de l'école, des services, la planification des différents Conseils.

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Contactez la ou le professeur avec laquelle ou lequel la classe est éventuellement partagée, les autres collègues du cycle ainsi que les enseignants des autres cycles et membres de l'équipe de l'école.

Y a-t-il des progressions de cycle ? des outils communs aux classes ? des modalités pédagogiques particulières ? des organisations partagées ?

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET MÉDICO-SOCIALE

Équipe médico-sociale

Médecin scolaire -
Infirmier(ère)
Assistant(e) social(e) - PSY
EN EDA (psychologue de l'Éducation Nationale, Éducation Développement et Apprentissages).

AESH

Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

Êtes-vous certain de ne rien avoir oublié ?

LES LOCAUX

Quels sont les locaux utilisables, surtout s'ils sont mutualisés ? Quel est l'utilisation du matériel en commun ?

LE MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Y a-t-il un équipement numérique à disposition ?
Quels usages ?

MATÉRIEL SCOLAIRE ET COMMANDE

Quel est le matériel à disposition pour la classe ? Les commandes qui ont été éventuellement faites ?

LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

Quelle sont les modalités de communication internes à l'équipe ? externes, notamment en direction des parents d'élèves ? La mise en oeuvre des rencontres et réunions avec les parents d'élèves ?



Découvrir mon établissement d'affectation

FOCUS 2eme DEGRÉ

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Se présenter lors de votre arrivée et/ou prendre un RDV.

Chef(fe) d'établissement

Vie de l'établissement, contexte local

Adjoint(e) pédagogique

Emplois du temps, gestion des salles, projets

Adjoint(e) gestionnaire

Gestion matérielle et financière

Directeur(rice) Délégué(e) à la Formation Professionnelle et Technologique (DDFPT)

Organisation des enseignements professionnelles et technologiques

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Votre interlocuteur privilégié : **votre tuteur/ tutrice de stage**

L'équipe pédagogique de vos classes

Le professeur principal ou référent en lycée (suivi, organisation, contact famille), les autres professeurs et les éventuels projets de classe

L'équipe disciplinaire

Progression commune, manuels, ressources et matériels communs.

Le/La professeur(e) documentaliste

Documentation et ressources, manuels, programmes, bulletin officiel (BO)

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET MÉDICO-SOCIALE

Vie scolaire CPE - AED

Prendre RDV avec le Conseiller Principal d'Éducation pour connaître la politique éducative de l'établissement

AESH

Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

Équipe médico-sociale

Médecin scolaire - Infirmier(ère) Assistant(e) social(e) - PSY EN EDO (psychologue de l'Éducation Nationale, Éducation, Conseil en Orientation. Il est rattaché à un **CIO**)

Êtes-vous certain de ne rien avoir oublié ?

LES SALLES

Repérage, clé(s), salle spécialisée (informatique, DS), équipement (tableau, rétroprojecteur, vidéoprojecteur)

REPROGRAPHIE

Comment ? Code ? Nombre de tirages ?

LE MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Tablettes ? Logiciels installés ? Vidéo projecteur ?

CAHIER DE TEXTES NUMÉRIQUE, ENT, LOGICIEL DE NOTE

Codes ? Tutoriels ? Identifiants ?

LES MANUELS SCOLAIRES

Liste de l'établissement, bourse aux livres, achat groupé, demande aux éditeurs, contact au CDI

LES HORAIRES ET CALENDRIER

Chaque jour : sonneries, récréations, calendrier de l'année

RENTRÉE DES ÉLÈVES

Quand ? Qui accueille ? Formalités administratives, listes des élèves



**S'INSTALLER DANS LE
CADRE INSTITUTIONNEL**

Gestion des ressources humaines et accompagnement de proximité

En votre qualité de stagiaire affecté(e) au sein de l'académie de Grenoble, vous pourrez bénéficier de l'aide et des conseils de divers interlocuteurs exerçant au sein du service des ressources humaines de proximité, en plus de votre supérieur hiérarchique, de votre tuteur, de votre inspecteur disciplinaire ou d'un pair aidant.

La direction des ressources humaines

En lien avec la directrice des ressources humaines et son adjointe, les directrices-directeurs des ressources humaines territorialisés DDRHT participent au suivi des stagiaires en difficulté ou nécessitant un suivi particulier. Elles-Ils peuvent être contactés à l'adresse : ce.drh@ac-grenoble.fr

Les conseillers RH de proximité

Au cœur d'un réseau constitué d'acteurs académiques et départementaux des ressources humaines, du service médico-social, du service de prévention et des partenaires institutionnels sur le territoire de l'académie, les conseillers(ères) RH de proximité sont formés à l'écoute active et bienveillante et soumis à une charte déontologique.

Garants de la confidentialité des échanges, elles-ils reçoivent les agentes et agents qui les sollicitent dans un lieu neutre et proche de leur affectation. Elle-Ils s'engagent à apporter une réponse à la question posée dans les meilleurs délais.

Elles-Ils accompagnent notamment les personnels désireux de s'informer sur leur déroulement de carrière, d'évoluer professionnellement ou de valoriser leurs compétences. Elles proposent également un soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteinte à leur image ou à leur intégrité.

Selon votre département d'affectation, vous pouvez contacter votre conseiller(ère), en vous rendant sur la plateforme de prise de rendez-vous, disponible sur le PIA, rubrique "gestion des personnels".

Ardèche :

Recrutement en cours / Mme Flore MIGNON

Drôme :

Mme Clara DE-SAINT-JEAN / Mme Flore MIGNON

Isère :

Mme Sylvie AUBEL-KENIL / Mme Céline GILARDI /
Mme Corinne PAQUIN

Savoie :

Mme Anne MANDY-DESTAILLEURS /
/ Mme Virginie CRETAILLE

Haute-Savoie :

Mme Claire DUPONT / Mme Anne MANDY-DESTAILLEURS

Le service médico-social

Au sein de chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale, un médecin du travail ainsi qu'une assistante sociale des personnels sont à votre écoute.

Isère (1er degré):

04 76 74 78 82

Jean-Noël PLANTIER

Médecin de prévention

04 76 74 78 49

Loane HANIN

Assistance sociale des personnels

Isère (2nd degré) :

04 76 74 72 28

Michel COSTANTINI – Isabelle MAURE

Médecins de prévention

Marie Hélène POSÉ -

Assistante sociale des personnels

Céline MORELLI

Infirmière de prévention

Ardèche (1er et 2nd degré) :

04 75 66 93 38

Laurence MAILHES –

Médecin de prévention

Muriel ENGELBACH–

Assistante sociale des personnels

Drôme (1er et 2nd degré) :

04 75 82 35 68

Maurizio CURRENTI – Philippe HAMEL –

Médecin de prévention

Anne-Charlotte SARDA –

Assistante sociale des personnels

Savoie (1er et 2nd degré) :

04 79 69 96 76

Véronique GARINO-LEGRAND –

Médecin de prévention

Anne-Sophie CLET –

Assistante sociale des personnels

Haute-Savoie (1er et 2nd degré) :

04 50 88 47 07

Gabrielle NAUDET – Médecin de prévention

Claire - Cécile FERRAROLI –

Assistante sociale des personnels

Le correspondant académique handicap

Si vous êtes en situation de handicap, le référent académique handicap peut être contacté autant que de besoin :

correspondant-handicap@ac-grenoble.fr

Il s'appuie sur un réseau de correspondants départementaux, également joignables aux adresses suivantes :

Correspondant DSDEN Ardèche :

correspondant-handicap07@ac-grenoble.fr

Correspondant DSDEN Drôme :

correspondant-handicap26@ac-grenoble.fr

Correspondant DSDEN Isère :

correspondant-handicap38@ac-grenoble.fr

Correspondant DSDEN Savoie :

correspondant-handicap73@ac-grenoble.fr

Correspondant DSDEN Haute-Savoie :

correspondant-handicap74@ac-grenoble.fr

Le réseau de prévention des risques professionnels

Votre interlocuteur privilégié est votre supérieur hiérarchique qui a l'obligation réglementaire de veiller à votre santé

La prévention des risques est organisée dans chaque établissement scolaire du second degré et au sein de chaque circonscription du premier degré par la mise en place d'outils d'évaluation des risques (DUER), de dispositifs de signalement (fiches RSST et RSDGI) et la présence d'assistants de prévention à votre disposition pour vous conseiller et vous orienter.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Les conseillers de prévention :

conseiller-prevention-acad@ac-grenoble.fr

conseiller-prevention-38@ac-grenoble.fr

conseiller-prevention-73-74@ac-grenoble.fr

conseiller-prevention-07-26@ac-grenoble.fr

En savoir +

[Site académique](#)

La division des personnels enseignants du second degré

Votre gestionnaire au sein de cette division ([cf. coordonnées dans l'annuaire des services académiques](#)) est à votre écoute tout au long de l'année scolaire pour toute question relative à la gestion administrative ou financière de votre dossier.

Pour le premier degré

La gestion de votre dossier est assurée par le Service Mutualisé de Gestion Individuelle et Financière (ce.dsden74-div1-gi@ac-grenoble.fr).

Dossier administratif et Action sociale

Affectation sur poste

Les candidats du second degré admis dans l'académie de Grenoble sont affectés par les services de gestion de la division des personnels enseignants (DPE) pour leur période de stage, à compter du 1er septembre 2023, dans leur discipline de recrutement.

Lauréats affectés à mi-temps (PSTG, Professeurs stagiaires)

L'affectation est réalisée sur un poste à mi-temps en alternance avec une affectation à l'INSPE, qui est le régime de droit commun. La règle générale d'affectation des professeurs stagiaires tient compte prioritairement des critères suivants :

- le rang de classement au concours,
- les vœux d'affectation formulés par le candidat,
- la situation familiale.

Lauréats affectés à temps plein (FTSG, Fonctionnaires stagiaires)

Il s'agit des candidats possédant une ancienneté significative en tant que contractuels dans la discipline de recrutement et issus :

- du concours réservé
- du concours interne
- du 3ème concours
- du concours externe non soumis aux conditions de diplômes (titulaire d'un master, père ou mère d'au moins 3 enfants, sportif de haut niveau, lauréat du CAPET ou CAPLP ayant ou ayant eu la qualité de cadre dans le secteur privé ou justifiant de la pratique professionnelle requise).

Ou des candidats issus d'un master MEEF.

Affiliation MGEN

La MGEN vous accompagne pour votre affiliation à votre régime de Sécurité sociale. La MGEN est chargée depuis 1947 de la gestion du Régime Obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires et agents contractuels de l'État. Celle-ci est votre régime obligatoire de Sécurité sociale et il est indispensable de vous affilier pour être bien protégé. Votre conseiller MGEN est à vos côtés pour vous aider dans vos démarches et répondre à toutes vos questions, par téléphone ou en présentiel dans votre section départementale.

En savoir + : [Gérer mon affiliation en ligne](#)



L'action sociale

Dans le cadre de l'action sociale, une circulaire publiée généralement début septembre, porte à la connaissance des personnels les aides dont ils peuvent bénéficier pour l'année scolaire en cours.

Les **PIM** (Prestations Interministérielles) et les **ASIA** (Actions sociales d'initiative académique) sont gérées par les services du rectorat et par les DSDEN (Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Des aides complémentaires peuvent être obtenues auprès d'autres organismes comme :

- La **SRIAS** (Section régionale interministérielle d'action sociale)
- La **MGEN** (Mutuelle générale de l'Éducation nationale)
- Le **CESU** (Chèque emploi service universel)

Les personnels de l'éducation, fonctionnaires stagiaires peuvent en être bénéficiaires. Les aides sont regroupées en cinq domaines d'intervention : logement, déplacement, enfance famille loisirs vacances, handicap et aides diverses.

Des fiches descriptives de chacune des aides sont disponibles pour la consultation et le téléchargement sur le site de l'académie ainsi que les coordonnées des services sociaux dans les DSDEN et au rectorat.

En savoir + :

- Accéder aux [fiches descriptives](#) de chacune des aides.



Droits et obligations de l'agent en mission de service public

J'exerce une mission de service public, quels sont mes droits ?

Réf : loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Loi n°2019-828 du 6 août 2019 – Loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021 – Loi n°2021-1109 du 24 août 2021

Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse

La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe.

Aucun fonctionnaire ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Droit de grève

La grève est une cessation collective et concertée du travail destinée à appuyer des revendications professionnelles. Le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires stagiaires. L'exercice du droit de grève est soumis à un préavis, fait l'objet de certaines limitations et entraîne des retenues sur rémunération.

Certaines formes de grève sont cependant interdites :

- Grève tournante (cessation du travail par échelonnement successif ou par roulement concerté des différents secteurs ou catégories professionnelles d'une même administration ou d'un même service en vue de ralentir le travail et désorganiser le service),
- Grève politique non justifiée par des motifs professionnels
- Grève sur le tas avec occupation et blocage des locaux de travail.

Droit syndical

Le droit syndical permet aux fonctionnaires stagiaires de bénéficier d'informations syndicales et d'exercer une activité syndicale sur leur temps de travail. Un fonctionnaire stagiaire peut bénéficier d'un congé rémunéré pour effectuer un stage ou suivre une session dispensée par un organisme figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel.

La demande de congé doit être faite par écrit au responsable hiérarchique au moins 1 mois à l'avance. En l'absence de réponse au moins 15 jours avant le début du stage, le congé est considéré accepté.

Le congé est accordé sous réserve des nécessités de service*. Toute décision de refus doit être motivée.

À son retour de formation, le fonctionnaire stagiaire remet à son responsable hiérarchique une attestation de présence délivrée par l'organisme de formation.

Droit à la rémunération et à la formation

Les fonctionnaires stagiaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.

De plus, le compte personnel de formation permet aux fonctionnaires stagiaires d'acquérir des droits à la formation au regard du temps de travail accompli, dans la limite de 150 heures.

Droit à la protection

Prévu par la **loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** portant droits et obligations des fonctionnaires (article 11), et comme le rappelle la **circulaire du 5 mai 2008** [1], la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée.

***Nécessités de service** (Définition mise à jour le 09 mars 2018) : Raisons objectives et particulières, tenant à la continuité du fonctionnement du service, pouvant justifier le refus par l'administration d'un droit ou d'un avantage à un agent public (un temps partiel, un congé, etc.).

J'exerce une mission de service public, quelles sont mes obligations ?

Les obligations de service exigibles des fonctionnaires stagiaires et recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement sont les mêmes que celles définies pour les fonctionnaires titulaires exerçant les dites fonctions.

Devoir d'obéissance hiérarchique et de bonne exécution du service

Le fonctionnaire doit se conformer aux instructions écrites et orales de son supérieur hiérarchique afin d'assurer la bonne exécution et la continuité du service public, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le devoir d'obéissance impose aux fonctionnaires stagiaires de respecter les textes législatifs et réglementaires de toute nature. Par ailleurs, le fonctionnaire stagiaire est soumis au respect du devoir de bonne exécution du service. Il est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées et doit y consacrer l'intégralité de son activité professionnelle. La subordination hiérarchique impose de se soumettre au contrôle hiérarchique de l'autorité supérieure compétente et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Obligation d'impartialité et de neutralité

Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité.

Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire est formé au principe de laïcité. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.

Secret professionnel et discrétion professionnelle

Le fonctionnaire stagiaire est expressément tenu au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal. Il est lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut communiquer des documents de service, sous réserve des dispositions réglementant la liberté d'accès aux documents administratifs, sauf autorisation expresse de l'autorité dont il dépend.

Obligation de réserve

Tout fonctionnaire stagiaire doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles : cette obligation ne concerne pas le contenu des opinions (la liberté d'opinion est reconnue aux agents publics) mais leur mode d'expression. Cette obligation de réserve s'applique pendant et hors du temps de service.

OUTILS ET CONTACTS

A

AED : Assistant d'Éducation

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

C-D

CAREC : Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire et pour la Promotion de l'Égalité des Chances

C2i2e : Certificat Informatique et Internet niveau 2

CESU : Chèque Emploi Service Universel

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CPE : Conseiller Principal d'Éducation

CRCN : Cadre de Référence des Compétences Numériques

CRHP : Conseiller en Ressources Humaines de proximité

CS : Climat Scolaire

DAAC : Délégation Académique aux Arts et à la Culture

DANE : Délégation Académique au Numérique Éducatif

DDFPT : Directeur(trice) Délégué(e) à la Formation Professionnelle et Technologique

DDRHT : Directrice, Directeur Délégué des Ressources Humaines Territorialisé

DPE : Division des Personnels Enseignant

DNE : Direction du Numérique pour l'Éducation

DRAIO : Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation

DRAFPIIC : Délégation Régionale Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue

DRANE : Délégation Régionale Académique du Numérique Éducatif

DRAREIC : Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationale et à la Coopération

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

DIU : Diplôme Inter Universitaire

E-G

E3D : Etablissement ou école en Démarche de Développement Durable

EAC : Education Artistique et Culturelle

EAFC : École Académique de la Formation Continue

EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté

ENT : Environnement Numérique de Travail

ELCS : Enquête Locale de Climat Scolaire

GAR : Gestionnaire d'Accès aux Ressources

I

IA - IPR : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional

IEN CCPD : Inspecteur de l'Éducation Nationale, Chargé de Circonscription du Premier

Degré **IEN ET/EG** : Inspecteur de l'Éducation Nationale, pour l'Enseignement Général et Technique **IFF** : Indemnité Forfaitaire de Formation

INSEE : Institut National des Statistiques et des Études Économiques

INSPÉ : Institut Supérieure du Professorat et de l'Éducation

L

LEGT : Lycée d'Enseignement Général et Technologique

LP : Lycée Professionnel

LPO : Lycée Polyvalent

M-N

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

MGEN : Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale

NUMEN : NUMéro d'identification Éducation Nationale

O-P

ODD : Objectifs de Développement Durable

PEAC : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

PHARe : Programme de lutte contre le HARcèlement à l'École

PIA : Portail Interactif Agent

PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

PIM : Prestations Interministérielles

PLP : Professeur de Lycée Professionnel

PSY EN EDA : Psychologue de l'Éducation Nationale, Education et développement des apprentissages

PSY EN EDO : Psychologue de l'Éducation Nationale, Education et Conseil en Orientation

R-S-U

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire

RGPD : Règlement Général pour la Protection des Données

UGA : Université Grenoble Alpes

USMB : Université Savoie Mont Blanc



Nouvel arrivant dans l'académie ?

Un seul couple identifiant/mot de passe pour l'accès à vos outils numériques !



Toute personne affectée dans l'académie dispose automatiquement d'une adresse courriel sous la forme :

prenom.nom@ac-grenoble.fr

(un chiffre peut être ajouté pour traiter les homonymes)

Cette adresse doit être utilisée lors de vos échanges professionnels. Elle sera également utilisée pour vous écrire lors des campagnes de communication interne

LOGIN

Pour connaître identifiant et adresse courriel

<https://pia.ac-grenoble.fr>

cliquer sur « Connaître son identifiant »

Vous devez connaître votre numen :

adressez-vous au secrétariat de votre établissement scolaire ou à défaut auprès des services de gestion du personnel (DIPERE, DIPERA, DSDEN, ...).

MOT DE PASSE

Le mot de passe

Par défaut, il s'agit du numen, en majuscules.

À changer impérativement à la première connexion.



Pensez à activer votre adresse mail académique dès votre prise de fonction



Bienvenue sur le Webmail de l'académie

Pour consulter directement sa messagerie

<https://webmail.ac-grenoble.fr>

Pour aller plus loin dans l'utilisation de la messagerie, le PIA : <https://pia.ac-grenoble.fr>
Choisir Aide et documentation, puis messagerie

Portail Interactif Agents

Pour accéder à l'ensemble de vos outils numériques, le PIA (Portail Interactif Agent)

<https://pia.ac-grenoble.fr>

Sur le PIA, vous retrouverez toutes les documentations sur les applications, toutes vos ressources et outils numériques.

Le **NUMEN** est le **numéro d'identification de l'éducation nationale**. Il est établi une fois pour l'ensemble de la carrière et sera adressé dans les établissements pour le jour de la pré-rentrée.

Une difficulté pour vous connecter, les informations et accès sont sur la page d'authentification du [PIA](#)

Aide

Saisissez votre authentification : identifiant + mot de passe ou identifiant + passcode OTP (PIN et code clé).

- vous ne connaissez pas votre identifiant : [Retrouver son identifiant](#)
- vous avez oublié votre mot de passe : [Mot de passe oublié](#)
- vous souhaitez changer de mot de passe : [Changer son mot de passe](#)

Demande d'assistance

- Pour déposer une demande d'assistance, vous devez être connecté au [portail de service](#)
- Si vous n'avez aucun moyen pour vous connecter au portail de service, merci de remplir [le formulaire dédié](#)

Mes contacts

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

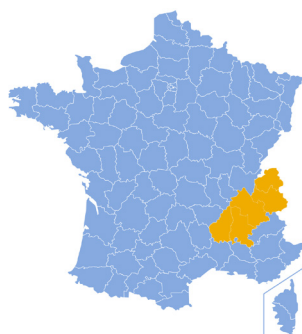
7 place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

Contact Accueil

04.76.74.70.00

Ouverture au public

Du lundi au vendredi
8h30—12h15 et 13h30- 17h00
vendredi : 8h00 à 16h30



Haute-Savoie

DSDEN de la Haute-Savoie

Cité Administrative -
Accueil au 4ème étage
7 rue Dupanloup
74040 ANNECY CEDEX

Contact Accueil

04.50.88.41.58

ce.dsden74@ac-grenoble.fr

INSPÉ Annecy

Impasse de la Ravoire
74370 Epagny Metz-Tessy

Contact Scolarité

04.50.78.71.61

inspe-scolarite-annecy-pe@univ-grenoble-alpes.fr

Isère

DSDEN de l'Isère

Cité administrative - bâtiment 1
1 rue Joseph Chanrion
38032 GRENOBLE Cedex 1

Contact Accueil

04.76.74.79.79

ce.dsden38@ac-grenoble.fr

INSPÉ Grenoble

1025, rue de la piscine
38610 Gières

Contacts

Stagiaires 1D :

inspe-scolarite-grenoble-pe-dju@univ-grenoble-alpes.fr

M2 MEEF 1D :

inspe-scolarite-grenoble-pe-m2@univ-grenoble-alpes.fr

Stagiaires 2D

inspe-scolarite-grenoble-sd-dju@univ-grenoble-alpes.fr

M2 MEEF 2D

inspe-scolarite-grenoble-sd-m2@univ-grenoble-alpes.fr

Stagiaires encadrement éducatif

inspe-scolarite-meef-ee-dju@univ-grenoble-alpes.fr

M2 MEEF encadrement éducatif

inspe-meef-ee@univ-grenoble-alpes.fr



Savoie

DSDEN de la Savoie

131 avenue de Lyon
73018 CHAMBERY cedex

Contact Accueil

04.79.69.16.36

ce.dsden73@ac-grenoble.fr

INSPÉ Chambéry

289, rue Marcoz
73000 Chambéry

Contact Scolarité

1er degré : 04.57.04.10.60

inspe-scolarite-chambery-pe@univ-grenoble-alpes.fr

2nd degré // 04.57.04.10.63

inspe-scolarite-chambery-sd@univ-grenoble-alpes.fr

Ardèche

DSDEN de l'Ardèche

14 Pl. André Malraux,
07000 Privas

Contact Accueil

04.75.66.93.00

ce.dsden07@ac-grenoble.fr

INSPÉ Valence

36, avenue de l'école normale
26000 Valence

Contact Scolarité

Gestion des M2 et stagiaires

04.75.86.36.03

inspe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr

Drôme

DSDEN de la Drôme

Centre Administratif Brunet
Place Louis le Cardonne
BP 1011 - 26015 Valence Cedex

Contact Accueil

04.75.82.35.00

ce.dsden26@ac-grenoble.fr

INSPÉ Valence

36, avenue de l'école normale
26000 Valence

Contact Scolarité

Gestion des M2 et stagiaires

04.75.86.36.03

inspe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr



1ER DEGRÉ - Inspectrices et Inspecteurs - Circonscriptions

ISÈRE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Bièvre-Valloire	Marie GEHARD	04 76 05 02 87
Bourgoin-Jallieu 1	Cathy NALET	04 74 93 52 12
Bourgoin-Jallieu 2	Emeline BOIS	04 74 93 35 24
Bourgoin-Jallieu 3	Pascale GAVASSO	04 74 93 98 36
Bourgoin ASH Nord Isère	Sophie BICHET	04 74 28 54 93
Fontaine-Vercors	Delphine SIMERAY	04 56 85 58 95
Grenoble 1	Sylvie RIVIERE-MONTIN	04 56 85 58 76
Grenoble 2	Corinne BOUSIGUE	04 56 85 58 99
Grenoble 3	Béatrice BOSSENEC	04 56 85 58 81
Grenoble 4	Virginie ARTIGAU	04 56 85 58 86
Grenoble 5	Sandrine MOREL	04 76 74 79 71
Grenoble Montagne	Jean-Luc PHANATZIS	04 56 85 58 91
Grenoble ASH Sud Isère	Thierry DOURTHE	04 76 74 79 60
Haut-Grésivaudan	Rémy DUCOUSSET	04 76 72 32 18
La Tour-du-Pin	Isabelle VOLPI	04 74 97 60 28
Pont-de-Chérury	Baptiste CAROFF	04 72 02 94 03
Saint Marcellin	Yannick BERTHIER	04 76 38 20 56
Saint Martin d'Hères	Nathalie PENIN	04 76 74 78 18
Vienne 1	Sophie JOUBERT	04 74 53 33 22
Vienne 2	Anne-Karine PIOT-PAQUIER	04 74 53 33 86
Voiron 1	Fabien DEVRETTON	04 76 05 21 25
Voiron 2	Fabien VALLIER	04 76 05 20 62
Voiron 3	Caroline CAMPO	04 57 23 50 10



ANNUAIRE ISÈRE

HAUTE-SAVOIE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Annecy 1 - Sud	Cédric MAYOL	04 50 23 79 33
Annecy 2 - Est	Anne TABURET-LEGLÉDIC	04 50 23 18 98
Annecy 3 - Ouest	Delphine GRELY	04 50 23 14 97
Annecy 4 ASH	Aurélié SEQUIN	04 50 88 48 51
Maternelle	Nathalie ARRAMBOURG	04 50 88 48 51
Annemasse 1	Christophe LICITRI	04 50 37 27 17
Annemasse 2	Mireille SAGET	04 50 37 43 50
Bonneville 1	Morgane LECALLIER	04 50 97 02 45
Bonneville 2	Agnès BESSAC	04 50 97 02 45
Cluses	Philippe ROEDERER	04 50 96 39 11
Evian	Valérie RONDEY	04 50 74 71 15
Rumilly	Sylvie REBET	04 50 64 63 17
Saint Gervais	Sophie GALLINEAU	04 50 93 64 17
Saint Julien	Grégory AUTEM	0 4 50 49 10 98
Thonon	Noël FIORELLO	04 50 71 27 92



ANNUAIRE HAUTE-SAVOIE

SAVOIE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Aix-les-Bains	Laurent LEDOUIT	04 79 88 24 17
Albertville	Audrey JAY	04 79 32 04 08
Chambéry 1	Isabelle DEBREUVE	04 79 69 25 02
Chambéry 2 - ASH	Philippe LEGENDRE	04 79 69 96 87
Chambéry 4	Elsa SIGUIER	04 79 69 24 16
Combe de Savoie	Mathias PIERRE	04 79 84 23 70
Moutiers	Chrystelle LE SCOUL	04 79 24 21 59
Saint Jean-de-Maurienne	Olivier THENAIL	04 79 64 04 89



ARDÈCHE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Annonay	Jean-Louis NAVET	04 75 33 71 21
Aubenas Le Cheylard	Anne - Lise BARBERO	04 75 35 01 11
Cevennes Vivarais	Fabien DARNE	04 75 35 68 33
Guillherand-Granges	Patrick RANC	04 75 44 69 09
Le Teil	Carole PREULIER	04 69 26 81 53
Privas Lamastre	Ingrid LAVALLEE	04 75 66 93 33
ASH	Agnès LEGROS	04 75 66 93 08



ANNUAIRE ARDÈCHE



DRÔME

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Crest	Margaux LOIRE	04 75 25 03 47
Crest Vallée de la Drôme	Céline DESORMEAUX	04 75 81 70 50
Montélimar	Katia AMBROSINI	04 75 01 63 29
Nyons	Pierre-Jean VERNHES	04 75 26 14 13
Romans Isère	Anne-Sophie CRET	04 75 70 34 74
Romans Vercors	Gil JAMON	04 75 72 71 20
Saint-Vallier	Magali CLERC	04 75 03 43 05
Valence Hermitage	Véronique ANSART	04 75 82 35 87
Valence Rhône	Nicolas MARTIN	04 75 82 35 88
ASH	Stéphane SAPET BUTEL	04 75 82 35 19



ANNUAIRE DRÔME

2ND DEGRÉ - Inspectrices et Inspecteurs Référents par discipline

DISCIPLINES	Inspecteurs référents des stagiaires 2023-2024		
Allemand	Caroline PRINCÉ	IA-IPR	caroline.prince@ac-grenoble.fr
Anglais (INSPE de Chambéry)	Marylène DURUPT	IA-IPR	marylene.durupt@ac-grenoble.fr
Anglais (INSPE de Grenoble)	Nathalie MERON	IA-IPR	nathalie.meron@ac-grenoble.fr
Arts appliqués	Céline PHAM-TRONG	IA-IPR	celine.pham-trong@ac-lyon.fr
Arts Plastiques	Leslie GUILLOCHON	IA-IPR	Leslie.Guillochon@ac-grenoble.fr
Biochimie génie biologie	Marc GENSSE	IA-IPR	marc.gensse@ac-grenoble.fr
Chinois	Shai-Ing HO	IA-IPR	shai-ing.ho@ac-lyon.fr
Conseiller principal d'éducation	Jérôme BIZET	IA-IPR	jerome.bizet@ac-grenoble.fr
Économie-gestion	Gilles RUCHON	IA-IPR	gilles.ruchon@ac-grenoble.fr
Éducation Physique et Sportive	Régine BATTOIS	IA-IPR	regine.battois@ac-grenoble.fr
Documentation	Pierre-Yves PEPIN	IA-IPR	pierre-yves.pepin@ac-grenoble.fr
Éducation Musicale Chant Choral	Yves RAUCH	IA-IPR	yves.rauch@ac-grenoble.fr
Espagnol	Caroline PESCH-LAYEUX Ghislaine GEOFFRAY Hélène PATOURAUX	IA-IPR	caroline.pesch-layeux@ac-grenoble.fr ghislaine.geoffray@ac-grenoble.fr helene.patouraux@ac-grenoble.fr
Histoire-géographie	Claire DIETRICH Catherine ASTOL	IA-IPR	claire.dietrich@ac-grenoble.fr catherine.astol@ac-grenoble.fr
Italien	Pascal BEGOU	IA-IPR	pascal.begou@ac-grenoble.fr
Lettres (modernes et classiques)	Sylvie MALEK Elsa DEBRAS	IA-IPR	sylvie.malek@ac-grenoble.fr elsa.debras@ac-grenoble.fr
Mathématiques Stagiaire du public et enseignants en détachement	Sandrine PICARD Jérôme CARGNELUTTI	IA-IPR	sandrine.picard@ac-grenoble.fr jerome.cargnelutti@ac-grenoble.fr
NSI, mathématiques Stagiaire du privé, et enseignants en reconversion	Valérie BERNARD Pascal JAISSON	IA-IPR	valerie.bernard@ac-grenoble.fr
Philosophie	Christine NANTET	IA-IPR	chistine.nantet@ac-lyon.fr
Sciences de l'ingénieur et technologie	Jean CANAGUIER Patrice REBUT	IA-IPR	jean.canaguier@ac-grenoble.fr Patrice.Rebut@ac-grenoble.fr
Sciences de la vie et de la Terre	Nicolas CAUDRON	IA-IPR	nicolas.caudron@ac-grenoble.fr
Sciences économiques et sociales	Christophe MARTIN	IA-IPR	christophe.martin@ac-grenoble.fr
Sciences physiques et chimiques	Myrtille GARDET Coralie DERRADJ	IA-IPR	myrtille.gardet@ac-grenoble.fr coralie.derradj@ac-grenoble.fr

DISCIPLINES	Inspecteurs référents des stagiaires 2023-2024		
Sciences et techniques médico-sociales Biotechnologie-santé-environnement	Christophe MAILLARD	IA-IPR	christophe.maillard@ac-lyon.fr
PLP Arts appliqués	Michael LABARTHE	IENET/EG	Michael.labarthe@ac-grenoble.fr
PLP Économie-gestion	Pierre MARTIN	IENET/EG	pierre.martin@ac-grenoble.fr
PLP Lettres-Histoire	Emmanuelle KALONJI	IENET/EG	emmanuelle.kalonji@ac-grenoble.fr
PLP Langues-Lettres	Isabelle FRESCHI	IENET/EG	Isabelle-Louise.Freschi@ac-grenoble.fr
PLP Mathématiques/sciences physiques	Hervé ENGEAMME	IENET/EG	herve.engeamme@ac-grenoble.fr
PLP Sciences et techniques industrielles	Nathalie BIZEL-BIZELLOT	IENET/EG	nathalie.bizel-bizellot@ac-grenoble.fr
PLP SBSSA	Audrey ATTUYER	IENET/EG	audrey.attuyer@ac-grenoble.fr

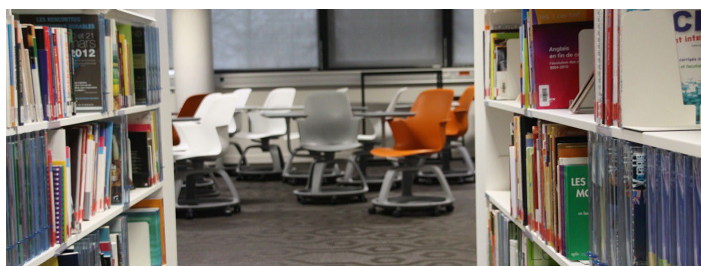
Partenariat institutionnel

Réseau Canopé



Réseau Canopé, établissement public national sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, s'est engagé depuis la rentrée 2020 dans un projet de transformation pour répondre aux nouvelles missions confiées par sa tutelle. L'opérateur a aujourd'hui pour mission principale la formation tout au long de la vie des enseignants et leur accompagnement en environnement numérique.

L'établissement est composé de directions nationales, territoriales et de 101 Ateliers Canopé implantés dans chaque département et ouverts au public. Pour découvrir l'éventail de ses services et productions multisupports et transmédias, ou tout simplement l'adresse de votre Atelier Canopé le plus proche, vous pouvez consulter le site : reseau-canope.fr.



ACCOMPAGNER LES PREMIERS PAS DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Faisant écho à la circulaire de rentrée 2022 appelant « Une formation des professeurs renforcée au plus près des besoins », Réseau Canopé met à disposition des nouveaux enseignants (néo-titulaires, contractuels, remplaçants) une offre dédiée, complémentaire aux offres ministérielles et académiques. Les 101 Ateliers territoriaux sont des lieux d'accueil et de partage pour favoriser une entrée sereine dans le métier des nouveaux enseignants.

En accès libre et gratuit, l'offre Premiers pas dans le métier d'enseignant centralisera un bouquet de contenus en ligne, de formations à suivre à distance, des vidéos, des ressources aux formats courts et variés. Dans cet espace hébergé sur www.reseau-canope.fr, les nouveaux enseignants trouveront des conseils pratiques pour bien débiter l'année et gérer sa classe, pour adopter les gestes et postures professionnels adéquats. Une rubrique délivrera également des conseils pour prendre en compte la diversité des élèves et les besoins particuliers. Ce nouvel espace sera en ligne dès le 22 août 2022 et enrichi selon les retours utilisateurs tout au long du mois de septembre.



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie ouvre aux enseignants la possibilité de construire leur carrière en suivant des parcours de formation permettant de nourrir leurs pratiques pédagogiques. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a missionné Réseau Canopé pour accompagner les enseignants en leur proposant une offre complète de services et ressources qui tienne compte de l'évolution des pratiques et qui met au cœur la personnalisation des parcours et la différenciation des apprentissages.

Dès la fin août, de nouveaux supports et formats en présentiel, à distance et en continu seront proposés - formations accompagnées, formations en autonomie, interviews d'experts, podcasts, outils numériques et d'évaluation, ouvrages... - viendront enrichir l'offre autour de 5 thématiques :

- **Refus de l'échec scolaire**, via des webinaires sur Canotech (lien : www.canotech.fr) ;
- **Faire classe à tous les élèves**, notamment sur M@gistère et la plateforme CanoTech ;
- **L'évaluation**, via nos webinaires et conférences de rentrée
- **Gestes professionnels**, via Canotech et les parcours en autoformation M@gistère
- **Éducation aux médias**, via une nouvelle publication du CLEMI (service de Réseau Canopé), Les essentiels de l'éducation aux médias et à l'information, disponible en ligne www.cleми.fr/ressources/les-essentiels-education-aux-medias-et-a-linformation.html

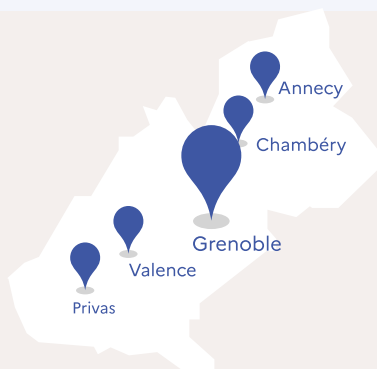
Un opérateur national complémentaire pour la formation des enseignants

Réseau Canopé, établissement public national sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, s'est engagé dans un projet de transformation pour répondre aux nouvelles missions confiées par sa tutelle. Le Réseau a aujourd'hui pour mission principale la formation tout au long de la vie des enseignants et leur accompagnement en environnement numérique.

L'établissement est composé de directions nationales, territoriales et de 101 Ateliers Canopé implantés dans chaque département. Pour découvrir l'éventail de son offre de formation et ses ressources transmédias, ou tout simplement l'adresse de votre Atelier Canopé le plus proche, vous pouvez consulter le site : reseau-canope.fr

Le Réseau dans l'académie

Dans l'académie de Grenoble, Réseau Canopé dispose de 5 Ateliers Canopé, lieux d'accueil, de partage et de formation pour accompagner les enseignants et professionnels de l'éducation dans leur mission, ouverts à tous.



Chiffres Clés 2022

7045	participants aux formations toutes modalités
339	sessions en présentiel et à distance avec les formateurs Réseau Canopé
DONT 49	sessions sur CanoTech, plateforme de microlearning (ressources de formation durant entre 5 min et 1h) de Réseau Canopé
3644	enseignants participants

Réseau Canopé met à disposition des nouveaux enseignants (néo-titulaires, contractuels, remplaçants) une offre de formation dédiée, complémentaire de celles proposées par les académies

Sur internet, la plateforme Premiers pas dans le métier d'enseignant, en accès libre et gratuit, centralise un de formations à distance et de ressources en ligne aux formats courts et variés.

Les nouveaux enseignants y trouveront des conseils pratiques pour bien débuter l'année, gérer leurs classes et adopter les gestes et postures professionnels adéquats.



Favoriser le développement professionnel des enseignants

Via son offre de formation, distancielle et/ou présentielle, accompagnée ou en autonomie, et des ressources mobilisables (podcasts, vidéos, interviews d'experts, outils numériques et d'évaluation, ouvrages), Réseau Canopé a à cœur de favoriser le développement professionnel des enseignants.

Dès la rentrée 2023, de nouveaux supports et formats viendront enrichir les 5 thématiques proposées aujourd'hui :

- Refus de l'échec scolaire
- Faire classe à tous les élèves
- L'évaluation
- Gestes professionnels
- Éducation aux médias

C'est votre première rentrée d'enseignant ?

- Comment bien préparer sa rentrée ?
- Comment élaborer sa propre pédagogie ?
- Sur quels outils s'appuyer ?



Téléchargez gratuitement

vos livres numériques pour « Bien débuter » dans le métier !

cano.pe/nouveaux-enseignants



Offre valable jusqu'au 6 novembre 2023

© Réseau Canopé, 2023

Je découvre la plateforme →

Je découvre le groupe privé →

REJOIGNEZ NOTRE COMMUNAUTÉ !



Bonne rentrée à toutes et tous

La version numérique téléchargeable avec l'ensemble des liens hypertextes se trouve sur le site de la EAFC :

<https://eafc.web.ac-grenoble.fr/>



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

7 place Bir-Hakeim 38000 Grenoble

<https://www1.ac-grenoble.fr/>

